Arrêté du 20/03/07 relatif à la définition et à la classification des peroxydes organiques entre les différents groupes de risque définis à la rubrique 1210 de la nomenclature des installations classées

(JO n°113 du 16 mai 2007)

Publics concernés: exploitants d'installations classées pour la protection de fabrication ou de stockage de peroxydes organiques ou préparations en contenant, relevant de la rubrique 1210 de la nomenclature des installations classées.

Objet : définition et classification des peroxydes organiques entre les différents groupes de risque définis à la rubrique 1210 de la nomenclature des installations classées

Entrée en vigueur : le 17 mai 2017

Délais d'application : immédiat

Notice : l'annexe de l'arrêté identifie les différents types de danger du produit selon l'ADR en vigueur et la vitesse de combustion du produit.